

Il est possible de restreindre la passation d'un test en ligne en présentiel (salle informatique) en paramétrant l'onglet **Restrictions supplémentaires sur les tentatives**.

▼ **Restrictions supplémentaires sur les tentatives**

Nécessite une clef ?  🔒

Afficher moins...

Restriction par adresse IP ?

Délai imposé entre la première et la deuxième tentative ?  minutes ⇅  Activer

Délai imposé entre les tentatives suivantes ?  minutes ⇅  Activer

Sécurité du navigateur ?  ⇅

Permettre de faire le test hors ligne au moyen de l'App mobile. ?  ⇅

**1. Restriction de l'accès à l'aide d'une clef** qui sera transmise en présentiel aux étudiants dans la salle.



Cela permet de bloquer tout utilisateur ne disposant pas de cette clef.

## COMMENT FAIRE ?

Tout simplement, dans le champs de saisie, renseigner un mot clef et **Taper sur Entrée pour l'enregistrer.**

▼ **Restrictions supplémentaires sur les tentatives**

Nécessite une clef ?  🔒

Taper « Entrée » pour enregistrer les modifications

## 2. Restriction par adresse IP

Cette méthode est encore plus restrictive, puisque seuls les ordinateurs de la salle (disposant d'une adresse IP de proximité) seront autorisés à accéder à l'examen.

### Restrictions supplémentaires sur les tentatives

Nécessite une clef



Cliquer pour saisir du texte



Afficher moins...

Restriction par adresse IP



#### Restriction par adresse IP : Ce paramètre est optionnel.

[https://docs.moodle.org/3x/fr/Param%C3%A8tres\\_du\\_test#Restreindre\\_l'accès](https://docs.moodle.org/3x/fr/Param%C3%A8tres_du_test#Restreindre_l'accès)

Vous pouvez restreindre l'accès à un test à des sous-réseaux particuliers dans un réseau interne ou sur internet en spécifiant une liste d'adresses IP partielles ou complètes, séparées par des virgules. Cette mesure est particulièrement utile lors de tests sous surveillance, lorsque vous voulez vous assurer que seules les personnes qui se trouvent dans une salle donnée peuvent accéder au test. Par exemple : 192.168. , 231.54.211.0/20, 231.3.56.211 Il y a trois types de nombres que vous pouvez utiliser (vous ne pouvez pas utiliser des noms de domaines comme exemple.com):



1. 2.1- Adresse IP complète, comme 192.168.10.1 qui correspond à un seul ordinateur (or proxy).
2. 2.2- Adresse partielle, comme 192.168 qui correspond à toute adresse commençant par ces nombres.
3. 2.3- Notation CIDR, comme 231.54.211.0/20 qui permet de cibler précisément des sous-réseaux.

#### Astuce !

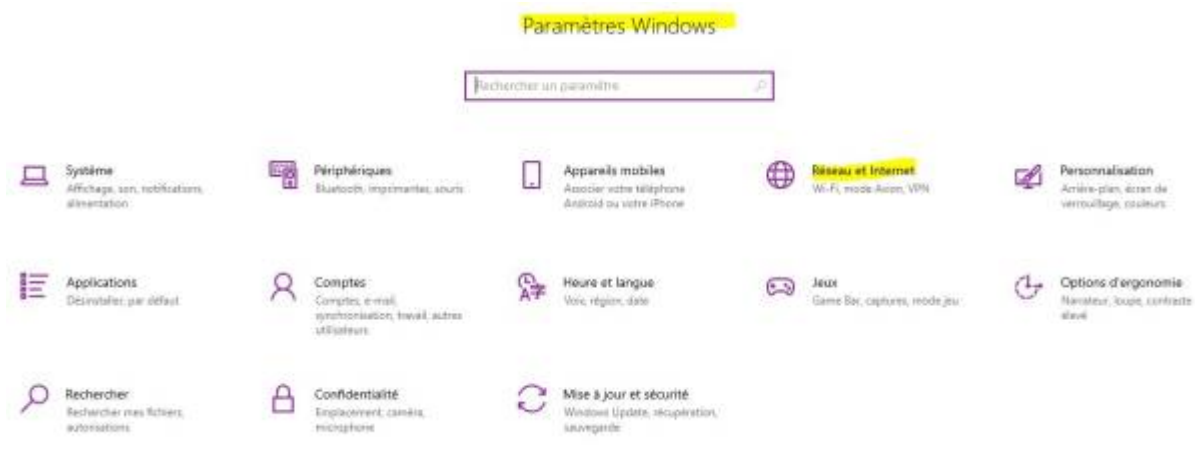
Pour récupérer l'adresse IP de la salle et des ordinateurs à autoriser à se connecter, démarrer l'ordinateur du poste enseignant de la salle.



Ouvrir les paramètres Windows à l'aide du menu en bas de page.



Puis ouvrir le menu **Réseau et Internet**.



En bas de la **page État**, cliquer sur **Afficher les propriétés du matériel et de la connexion**.

Repérer le paragraphe où la connectivité est activée : **Connectivité (IPv4/IPv6) : "Connecté"**

Nom du réseau : campus.unicaen.fr  
 Catégorie du réseau : Domaine  
 Connectivité (IPv4/IPv6) : Connecté à Internet / Connecté à réseau inconnu

Repérer sur la ligne IPv4, quelques lignes plus haut, l'adresse utilisée de type 10.110.X.XX

**Copier les 5 premiers chiffres** dans la zone de restriction de l'examen sur moodle.

Vérifier sur 1 ou 2 autres postes de la salle, la cohérence de la restriction (chiffres de l'adresse communs).

Tout étudiant présent dans la salle pourra se connecter à la ressource d'examen.

**Un étudiant en dehors du champs indiqué aura un message lui indiquant l'interdiction d'accès :**

 test

✓ Terminé : Consulter

Méthode d'évaluation : Note la plus haute

Résumé de vos tentatives précédentes

Tentative	État
1	En cours

Ce test n'est disponible que depuis certains lieux, et cet ordinateur n'est pas dans la liste autorisée.

Retour au cours



Cette procédure est fonctionnelle sur PC.

**Les téléphones portables ne peuvent pas accéder au réseau.**

From:

<https://pedagowiki.unicaen.fr/> - **CEMU**

Permanent link:

<https://pedagowiki.unicaen.fr/doku.php?id=moodle4:test:seb&rev=1732543444>

Last update: **12/03/2026 18:49**

